

Pour lutter contre la surpopulation carcérale, Macron "souhaite développer les travaux d'intérêt général"



Le chef de l'Etat a évoqué "un chantier est immense mais indispensable pour notre société".

Lors d'un discours à Strasbourg devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) Emmanuel Macron a annoncé qu'il prévoit de créer une agence des travaux d'intérêt général. "Je souhaite développer les travaux d'intérêt général, qui ne constituent que 7% des peines prononcées, mais nécessitent la mobilisation coordonnée de tous les acteurs" a-t-il notamment affirmé.

Alors que la CEDH a plusieurs fois condamné la France pour sa surpopulation carcérale, le chef de l'Etat a estimé que "la France ne peut être fière des conditions dont certains sont détenus sur son territoire, avec un taux d'occupation d'en moyenne 139% et 1300 matelas au sol". Pour le locataire de l'Elysée, c'est "une statistique insupportable". Il a par ailleurs évoqué "un chantier est immense mais indispensable pour notre société".

Dans des propos relayés par franceinfo, l'Observatoire international des prisons a réagi en dénonçant de "l'esbrouffe". "La démarche est habile mais la ficelle est grosse : de manière à peine déguisée, il s'agit en fait de prévenir une nouvelle condamnation de la France pour l'état déplorable et la surpopulation de ses prisons."